

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 3 mai 2021

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

22

date de la convocation : le 27 avril 2021

de Votants

25

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

Présents : Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, Mme BALTAZART Noémie, M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme BELLANGER Geneviève, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélie, Mme FOULARD Sabrina, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LEMONNIER Thierry, Mme GOUPIL Micheline, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre

Absents ayant donné procuration : Mme CABARET Carole à Mme BALTAZART Noémie, Mme COURTAN Nathalie à M. BARRÉ Frédéric et M. LECESVE Loïc à Mme GUILLARD Lisiane.

Absents / excusés : Mme MAKRELOUFI Aline et M. PATAULT Laurent

Secrétaire de Séance : Mme BALTAZART Noémie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 12 avril 2021
- Finances :
 - o Subvention Collectif 110
 - o Demande de subvention Plan de relance- soutien à la cantine scolaire
 - o Demande de subvention ANS
- Marchés publics :
 - o Travaux de voirie
 - o Achat de matériel pour la cantine
 - o Commande groupée pour l'achat de papier avec la Communauté de Communes Maine Saosnois
 - o Devis pour la réfection du sol des terrains de tennis extérieurs
- Fonctionnement :
 - o Nomination au SIAEP
 - o Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
 - o Avis sur l'enquête publique
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Finances

DELIBERATION N°2021-69 SUBVENTION COLLECTIF 110

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Association collectif 110 pour l'organisation de manifestations estivales au cours de l'été 2021.

Il est précisé que l'attribution de cette subvention est liée à l'existence des manifestations de cet été. Elle sera donc versée selon les modalités ci-dessous :

- 2 000 € début juillet
- 2 000 € fin juillet
- 1 000 € mi août

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 5 000 € pour l'Association Collectif 110 pour l'année 2021.

Le point concernant le plan de relance de la cantine scolaire est repoussé au prochain conseil municipal.

DELIBERATION N°2021-70 DEMANDE DE SUBVENTION ANS

Dans le cadre de la politique de l'Agence Nationale du Sport en faveur des équipements sportifs pour l'année 2021, la Commune peut déposer un dossier sur la partie « Mise en accessibilité » des vestiaires du stade.

La Commune peut demander à ce titre une aide allant jusqu'à 80% du montant subventionnable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en accessibilité des vestiaires du stade, selon le plan de financement ci-dessous.

DEPENSES			RECETTES		
Entreprise	Travaux	Montant	Entité	Montant	%
LEHAIN	Plomberie - vestiaires et sanitaires visiteurs	2 507,54 €	Agence Nationale du Sport	29 161,56 €	80%
	Plomberie - vestiaires et sanitaires joueurs	2 507,54 €	Commune	7 290,39 €	20%
	Plomberie vestiaires arbitre	1 507,08 €			
BOURGINE	Maçonnerie	24 979,79 €			
ODILLARD	Menuiseries	4 950,00 €			
TOTAL		36 451,95 €	TOTAL	36 451,95 €	100%

2) Marchés publics

M. le Maire donne la parole à M. Godet, Adjoint. Ce dernier présente le point ci-dessous.

DELIBERATION N°2021-71 TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Suite au rapport d'analyse des offres réalisé par le service Ingénierie de la Communauté de Communes Maine Saosnois et à la commission « Aménagement de la ville » du 26 avril, M. Godet, Adjoint, propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de PIGEON pour les travaux de voirie 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de Pigeon pour un montant de 69 906,86 € HT.

Le point concernant l'achat de matériel pour la cantine scolaire est repoussé au prochain conseil municipal.



DELIBERATION N°2021- 72 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURE PAPIER

*Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de papier,*

Monsieur le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats, la communauté de communes Maine Saosnois, des communes et syndicats ont décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de papier. Ce choix est guidé par un souci d'abaisser les prix et les coûts de gestion.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes

ACCEPTE que la communauté de communes Maine Saosnois soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, pour mener les procédures de passation du marché au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes

ACCEPTE que le coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, signe le marché et le notifie

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes et syndicats candidats et toutes les pièces nécessaires, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2021-73 REFECTION DU SOL DES TERRAINS DE TENNIS EXTERIEURS

En 2012, la commune a confié la rénovation de deux courts de tennis à la société SPORTINGSOLS. En 2013, la commune a constaté un phénomène de fissuration sur les deux courts. Malgré plusieurs réparations ponctuelles, le problème est réapparu.

Les parties se sont ainsi rapprochées pour débattre du mode réparatoire à mettre en œuvre et de la répartition finale des couts de réparations.

Un protocole d'accord a ainsi été signé le 7/08/2019 par toutes les parties et la Commune a perçu 56 613,92 € en dédommagement des travaux à effectuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de Sportingsols pour un montant de 19 820 € HT.

3) Fonctionnement

DELIBERATION N°2021-74 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-56

Conformément à l'article 5 des statuts du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Région de la Vive Parence, le Conseil Municipal doit désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui représenteront la Commune de Bonnétable au sein dudit syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne

- *Frédéric BARRÉ, Loïc LECESVE, Alain BLOT, Jean-Louis TORTEVOIS et Jean Pierre VOGEL en tant que membres titulaires*
- *Geneviève BELLANGER, Christophe BUNAS, Bernard TOURNET, Laurent PATAULT et Carole CABARET en tant que membres suppléants*



DELIBERATION N°2021- 75 ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-76

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2020 a décidé de fixer à sept le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste est proposée.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Liste 1 : 25 voix

Bulletins blancs : 0 voix

Bulletins nuls : 0 voix

Ont été proclamés membres du conseil d'administration : Mme Amélie LECAS, M. Jean-François AVENARD, Mme Nathalie COURTAN, Mme Lisiane GUILLARD, Mme Micheline GOUPIL, M. Jean-Louis TORTEVOIS et Mme Jacqueline VENARA.

DELIBERATION N°2021- 76 AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° DCPAT 2021-0052 du 18 mars 2021, le projet de création d'un carrefour giratoire à l'intersection des routes RD 301, RD 83 et VC 206 à Bonnétable a fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) tenant également lieu d'enquête pour le redressement d'une voie communale 403 et d'une enquête parcellaire au bénéfice du département de la Sarthe, d'une durée de 22 jours consécutifs, soit du mardi 6 avril 2021 à 9h au mardi 27 avril 2021 à 17 h.

La RD 301 est un axe structurant entre Le Mans et le nord-est de la Sarthe. La RD 83 relie Montfort le Genois à Bonnétable. La VC 206 correspond au prolongement de la RD 83 vers l'agglomération après le carrefour avec la RD 301. L'intersection génère des conflits au niveau :

- de l'insertion des véhicules sur la RD 301 à partir de la RD 83 et de la VC 206 ;*
- de la traversée de la RD 301 pour les usagers circulant entre Briosne-lès-Sables et Bonnétable.*

Afin de remédier à ces difficultés, notamment en sécurisant et fluidifiant la circulation, le Département a décidé de remplacer le carrefour en croix par un carrefour giratoire. Cela se traduit par une augmentation de sa taille. Or



l'intersection des RD 83 et VC 403 se trouve très proche du carrefour actuel et, sans modification du tracé de la VC 403, cette intersection se retrouverait dans l'emprise du futur carrefour.

C'est pourquoi il est nécessaire de redresser l'extrémité de la VC 403 sur une longueur de 20 m afin de déplacer son intersection avec la RD 83 de quelques mètres en direction de Briosne-lès-Sables.

Une seule parcelle est impactée par le redressement de la VC 403. Une acquisition foncière d'une superficie de 98 m² y est nécessaire. La nouvelle limite de la parcelle a été bornée et de nouveaux numéros ont été attribués suite à cette division.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au redressement de la voie communale VC 403 « Chemin de la Benerie » comme indiqué dans l'enquête publique.

M. Lemonnier précise que ce projet a été très long du fait de la nécessité d'une procédure d'expropriation.

1) Questions diverses

M. le Maire présente le devis pour la régulation de la population aviaire pour 9 645,80 € HT. Il est précisé qu'une seule action ne suffira pas, que c'est une action à moyen et long terme et qu'il sera nécessaire de demander aux habitants de fermer leur bâti (fenêtre, toiture,...).

TABLE DES DECISIONS 2021					
Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT	Présentation en conseil municipal le
06/04/2021	DM – 2021-51	Achat de grave	Lechat	792,60 €	03/05/2021
06/04/2021	DM – 2021-52	Réparation du véhicule Volkswagen AP-484-CC	Carrosserie de Bonnétable	482,06 €	03/05/2021
06/04/2021	DM – 2021-53	Remplacement de la porte gauche du tracteur John Deere	Gasche	1 601,73 €	03/05/2021
15/04/2021	DM – 2021-54	Pièces pour la réparation de l'aspirateur à feuilles	Joyeau	101,70 €	03/05/2021
15/04/2021	DM – 2021-55	Pièces pour la réparation de l'aspirateur à feuilles	SARL Francois et fils	454,81 €	03/05/2021
16/04/2021	DM – 2021-56	Verres pour le sanitaires camping car	Vitres et verre	272,28 €	03/05/2021
19/04/2021	DM – 2021-57	Achat d'un connecteur pour la tondeuse Grillo	Jardins Loisirs	33,03 €	03/05/2021
21/04/2021	DM – 2021-58	Réparation di siège du Berlingo	le Mans Scellerie	214,17 €	03/05/2021
22/04/2021	DM – 2021-59	Achat de sable pour la piste d'athlétisme	Carrière de Saint Denis	386,10 €	03/05/2021
22/04/2021	DM – 2021-60	Achat d'une lame de scie à ruban	Prolians	73,00 €	03/05/2021
22/04/2021	DM – 2021-61	Achat d'un disque de tronçonnage	Foussier	136,12 €	03/05/2021
23/04/2021	DM – 2021-62	Achat de regards pour la voirie	Frans Bonhomme	575,80 €	03/05/2021
26/04/2021	DM – 2021-63	Achat de caniveaux	H-Tube	115,16 €	03/05/2021
26/04/2021	DM – 2021-64	Achat de fleurs pour l'embellissement de la commune	Végétal Services	634,65 €	03/05/2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

Vu pour être affiché le 05/02/2021,

A adopter au conseil municipal du 7/06/2021



Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 7/06/2021

Le maire, Frédéric BARRÉ

La secrétaire de séance, Noémie BALTAZART



Les élus municipaux présents à la séance du 03/05/2021 :

Cindy AUMONT	Jean-François AVENARD	Geneviève BELLANGER
Marcel BEZANNIER	Alain BLOT	Christophe BUNAS
Catherine CHARTRAIN	Patrick CRAYON	Aurélia DUPONT
Sabrina FOULARD	Jonathan FROGER	Alain GODET
Micheline GOUPIL	Lisiane GUILLARD	Amélie LECAS
Thierry LEMONNIER	Jean-Louis TORTEVOIS	Bernard TOURNET
Jacqueline VENARA	Jean Pierre VOGEL	

